

M. Alexandre Moreau
Président de l'ANAFÉ
21 ter rue Voltaire
75011 Paris

A Paris, le 12 avril 2017

RÉPONSES DE BENOÎT HAMON AU COURRIER ENVOYÉ LE 6 AVRIL 2017

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité m'adresser six recommandations proposées par l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) afin d'alimenter les réflexions que je porte pour un monde plus juste et une République humaniste.

Vos recommandations me semblent refléter la nécessité de prendre mieux en compte la situation des enfants et des mineurs isolés afin de différencier l'attention qui leur est accordée des mesures appliquées aux adultes. Ainsi, l'enferment en zone d'attente ne peut être une règle et doit être interdit. Pour ce qui est des mineurs isolés, leur protection relève de la compétence de tous les Conseils départementaux mais cela ne peut se faire sans que l'Etat augmente l'aide financière qu'il apporte aux Départements au titre de l'accueil des mineurs non-accompagnés et sans que l'Etat ne s'assure que cette obligation de prise en charge soit effective sur l'ensemble du territoire national.

De même, vos recommandations me paraissent insister sur les droits des migrants et des réfugiés en zone d'attente. Effectivement, ils doivent avoir droit à un accompagnement juridique, dans lequel l'Etat devra financièrement intervenir, et à un accès au juge des libertés et de la détention et à une intervention rapide de celui-ci. De même, les recours contre une mesure d'éloignement devraient avoir un effet suspensif et un recours effectif et suspensif devrait être possible pour tous.

En outre, de vos recommandations, je tire la nécessité d'avancer vers une politique migratoire européenne et de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. A niveau européen, cette crise n'a pas été une crise d'absorption, en témoigne l'Allemagne pour qui le FMI attribue une augmentation de 0,6 point de PIB à l'arrivée des réfugiés, tandis que la France a

pour l'heure accueilli moins de ce à quoi elle s'était engagée. Cette crise est avant tout une crise de solidarité : une crise de solidarité à l'égard des pays de premier accueil, la Grèce et l'Italie principalement et une crise de solidarité à l'égard des réfugiés eux-mêmes, la méditerranée étant devenue depuis 2015 la frontière la plus meurtrière au monde.

Je propose donc d'une part de travailler à une plus juste répartition des réfugiés entre nos pays dès leur entrée sur le sol européen. La Commission a mis sur la table une proposition. Ce texte est aujourd'hui bloqué en raison des réticences des uns et des autres, mais aussi, nous devons le dire, en raison de l'attentisme de la France. Nous savons aujourd'hui qu'un plus grand engagement de la France sur la question des réfugiés peut débloquent la situation européenne. C'est en étant ambitieuse en matière européenne, en étant force de proposition, que la France peut entraîner d'autres pays aujourd'hui réticents.

Je propose d'autre part la mise en place de visas humanitaires. Une telle mesure s'intégrerait bien entendu dans une politique plus générale d'amélioration des conditions d'accueil des réfugiés.

Ensuite, l'aide doit être plus massive envers les pays impactés directement, et bien à l'UE significativement que nous, par cette crise. Il nous faut pour cela déployer des aides plus importantes, à travers le HCR et les ONG de solidarité, que ce soit au Liban, en Jordanie, en Turquie ou encore en Tunisie.

Enfin, vous avez souhaité également aborder le droit applicable en outre mer et particulièrement à Mayotte. S'il peut s'entendre qu'il y ait des mesures spécifiques applicables à ces territoires qui prennent en compte leur situation locale, il est impossible de transiger sur le respect des demandeurs et des droits inhérents à la défense. De même, en parallèle de ces mesures spécifiques, ces territoires doivent être concernés par une action publique forte et particulièrement affirmée sur les questions migratoires et sur l'accueil des migrants.

De façon générale, multiplier les obstacles à la mobilité n'est pas la meilleure façon d'appréhender la question des migrations internationales. Il est essentiel par contre d'accompagner au mieux ces mobilités, notamment les mobilités régionales sud-sud.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Benoît Hamon